

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 mars 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—
L'ÉGALITÉ DES FEMMES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir fait preuve d'apathie à l'égard des questions qui affectent les Canadiennes, de ne pas avoir assuré la promotion de l'égalité des femmes, de n'avoir rien fait au sujet de la réforme des pensions pour les femmes, d'approuver tacitement les stéréotypes sexuels et les abus auxquels se livrent les médias, comme le prouve le fait qu'il ne veuille pas empêcher la télédiffusion de films pornographiques à la télévision à péage, de ne pas donner suite à son propre programme d'action positive à l'intérieur de la Fonction publique, et qu'elle exhorte le gouvernement à créer sur-le-champ un comité permanent du Parlement qui aurait le pouvoir d'examiner les questions qui ont des répercussions particulières sur les femmes, ainsi que les progrès réalisés ou non par le gouvernement en la matière.

—Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi de prendre la parole aujourd'hui, à la veille de la Journée internationale de la femme, au début de cette semaine consacrée aux femmes dans le monde entier, pour proposer cette motion au nom de mon parti.

Les événements historiques de 1857 et de 1908, qui seront commémorés demain, sont peut-être de l'histoire ancienne, mais malheureusement, l'indifférence qui a favorisé l'exploitation des ouvrières d'usine et les injustices de cette époque existe encore de nos jours. C'est pourquoi ce n'est pas seulement le 8 mars de chaque année et tout au long de cette semaine qu'il faut reconnaître les droits de la femme, mais de façon permanente.

[Français]

L'indifférence et le manque d'égard envers les droits et les inquiétudes de plus de la moitié de la population canadienne ne font que continuer. Voilà donc pourquoi nous, membres du parti progressiste conservateur, nous avons proposé aujourd'hui cette motion à la Chambre.

[Traduction]

Né vous y trompez pas. Il existe encore une indifférence profondément enracinée au Canada à l'égard des problèmes et des conditions de vie des femmes, aussi bien au travail qu'au foyer. Comme notre motion l'indique, cette indifférence se remarque surtout dans les rangs du gouvernement fédéral, qui

pourrait pourtant, en donnant l'exemple, en agissant et en collaborant, faire beaucoup pour améliorer la condition féminine, à la condition de le vouloir vraiment. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

● (1110)

Nous savons tous ce que le gouvernement nous répondra. Les ministres d'en face vont, l'un après l'autre, se féliciter de ce qu'ils ont fait cette année. Ils vont citer la nouvelle charte des droits et libertés et la Constitution qui selon eux, prouvent, noir sur blanc, que le gouvernement défend les droits des femmes. On va nous raconter, une fois de plus, que certains ministres se sont battus pour faire inscrire ces droits dans la Constitution. On va nous le chanter sur tous les tons. On nous demandera d'oublier le premier projet constitutionnel qui laissait complètement de côté les droits des femmes, d'oublier que l'ancien ministre responsable de la condition féminine a grossièrement tenté de manœuvrer le Conseil consultatif de la situation de la femme, d'oublier la fureur et la colère des femmes de tout le pays devant de telles manœuvres et les efforts de ces femmes qui ont réussi, non pas une fois, mais deux fois, à amener le gouvernement à réviser sa position constitutionnelle. On nous demandera d'oublier que les modifications qui ont abouti à la constitutionnalisation de l'égalité des droits des femmes ont d'abord été proposées par le Nouveau parti démocratique, et de nouveau par le parti progressiste conservateur, après avoir été supprimées. Voilà comment ces droits ont été inscrits dans la Constitution, grâce aux partis d'opposition.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Il ne faut pas s'étonner si, depuis deux semaines, le gouvernement, les ministres et le premier ministre (M. Trudeau) semblent avoir perdu la mémoire. C'est une des caractéristiques du gouvernement libéral actuel. Mais n'oublions pas que la Constitution exige des lois pour supprimer les inégalités juridiques actuelles. N'oublions pas que le gouvernement a trois ans, à compter de l'année dernière, pour présenter ce genre de mesures, après quoi ce sera aux tribunaux d'interpréter les lois. Et n'oublions pas que, jusqu'ici, aucune loi de ce genre n'a encore été présentée à la Chambre.

Le gouvernement a même admis récemment, par le truchement d'un représentant du ministère de la Justice, comme on peut le lire dans cet article du *Citizen* d'Ottawa du 8 novembre, que même s'il révisé toute la législation en fonction de la Charte des droits, il n'a pas besoin de réviser les lois défavorisant les femmes avant 1985.